

HABITALYS Infos

JOURNAL DES LOCATAIRES

N°64

AVRIL - MAI - JUIN 2020

DOSSIER [PAGE 5]

ADOPTER LES BONS REFLEXES

pour un meilleur cadre de vie...



PAROLES DE LOCATAIRES [PAGE 3]

CHANTIER JEUNE

Ils s'engagent pour
le mieux vivre !

À NOUS D'AGIR... [PAGE 7]

ÉCONOMISONS L'EAU

Quelques chiffres
et conseils pratiques...

HABITALYS
BATISSEUR D'UN ART DE VIE

www.habitalys.com



BON À SAVOIR

QUELLES SONT LES DÉMARCHES À FAIRE SI VOUS QUITTEZ VOTRE LOGEMENT ?

édito

Ce nouveau numéro, préparé pendant la grave crise sanitaire que nous vivons, rappelle à sa manière les valeurs que nous devons défendre ensemble.

L'engagement citoyen au service des habitants d'un quartier n'aura jamais été aussi important. De même que le cadre de vie pour tous : encombrants, tri sélectif, épaves...

Nous pourrions désormais y réfléchir ensemble avec vos représentants, vos associations et vous pouvez compter sur nous pour accompagner toutes les démarches construites en ce sens.

L'activité d'HABITALYS est bien sûr bouleversée dans cette période mais nous avons le souci de rester en contact avec vous.

Une ère nouvelle va commencer : imaginons-à sous le signe de la générosité et de la solidarité.

Marie-France Salles
PRÉSIDENTE D'HABITALYS



Avant l'état des lieux de sortie

Il est impératif de rendre le logement propre. Pensez à nettoyer. Pensez aussi à nettoyer la boîte aux lettres, la cave, le garage...

L'état des lieux de sortie

Votre chargé de clientèle prendra rendez-vous avec vous pour réaliser l'état des lieux de sortie, à ce moment-là vous devez restituer l'ensemble des clés, badges.

Restitution de la caution (dépôt de garantie)

Suite à l'état des lieux, vous recevrez un décompte définitif. Habitalys peut être appelé à vous demander les loyers en retard, les charges restant à payer (chauffage et divers), les indemnités pour réparations locatives. La récupération postérieure du dépôt de garantie ne dispense pas de payer le dernier mois de loyer.

N'oubliez pas de communiquer votre nouvelle adresse afin qu'Habitalys puisse vous restituer votre caution.

Vous avez décidé de quitter votre logement. Pour vous aider à organiser ce déménagement dans les meilleures conditions, voici en détails les différentes démarches à effectuer auprès de votre agence Habitalys.

Lettre de préavis

Signalez-nous votre intention de quitter votre logement par courrier recommandé avec accusé de réception ou remis en mains propres (retrouvez les délais de préavis sur notre site www.habitalys.com).

La visite conseil

Une visite sera effectuée par votre chargé de clientèle. Celle-ci a pour objectif de vous indiquer les potentiels travaux et réparations nécessaires à la remise en état du logement. Habitalys tient compte du vieillissement du logement et des équipements liés au temps (dans un usage normal). Cependant, outre la propreté de l'appartement, des réparations locatives peuvent vous être réclamées.

À SAVOIR...

Conservez bien votre état des lieux de sortie qui pourra vous être réclamé par votre assureur pour la résiliation de votre contrat !



Sommaire

BON À SAVOIR	2
PAROLES DE LOCATAIRES	3
DOSSIER	4
QUOI DE NEUF ?	6
À NOUS D'AGIR...	7
HABITALYS PROMOTION	8

HABITALYS JOURNAL DES LOCATAIRES **Infos**
Habitalys Infos N°64 est édité par Habitalys - 36 bis, boulevard Scaliger BP 58 - 47 003 AGEN Cedex | www.habitalys.com | Directeur de la publication : Marie-France Salles - Responsable de la rédaction : Bruno Guinandie
Rédaction : Service communication Habitalys | Graphisme : www.lamarquedefabrique.fr - Impression : www.graphic-sud.com - Crédit photos : Delphine Casse, Adobe Stock - Tirage : 4 000 exemplaires.

PAROLES DE LOCATAIRES



Notre devise
« Embellissons
notre ville... »

DES JEUNES QUI S'ENGAGENT !

Alexia Ibarra - 15 ans résidence Château d'eau,
Ilyasse Kamal - 15 ans résidence La Gravette,
Bruno Dias da Cunha - 15 ans résidence La Gravette,
Safae Ben Smak - 15 ans résidence Eaubonne.

Quel était objectif de ce chantier jeune ? De quelle initiative est-il né ?

Ilyasse : L'an dernier, la Maison des Marmandais a fêté ses deux ans. À cette occasion, les habitants en ont profité pour se plaindre des encombrants qui nuisaient beaucoup au quartier. Au départ, le chantier prévu était de nettoyer une salle, mais finalement, pour que cela soit utile et efficace, Habitalys et la Maison des Marmandais ont décidé de s'associer pour sensibiliser les gens à se fournir la carte verte (carte de la déchetterie). Le premier jour on est allé visiter la déchetterie pour en comprendre le fonctionnement, puis nous avons procédé à la sensibilisation.

Quelle(s) action(s) avez-vous mises en place ?

Bruno : Au départ, on a mis en place des stands au cœur des résidences pour sensibiliser les passants. Au final, on avait que très peu de monde, donc on a proposé à l'animatrice

d'aller faire du porte à porte pour avoir plus d'impact.

Alexia : Le porte à porte a été bénéfique, l'action a eu plus de portée.

Safae : On allait solliciter les gens pour leur proposer de faire des photocopies des documents nécessaires pour se fournir la carte verte. Elle est gratuite, la seule contrainte est de fournir une copie des documents nécessaires... chose que tout le monde ne peut pas faire. Le but est d'inciter les gens à se munir de cette carte pour favoriser le vivre ensemble.

Ilyasse : On expliquait aussi aux gens qu'ils pouvaient appeler le Numéro vert, afin de se débarrasser (tous les 1^{ers} jeudis du mois) de leur encombrant, et d'obtenir de l'aide. On insistait surtout sur la gratuité de ces services.

Comment réagissaient les gens à votre contact ?

Safae : De manière générale, ils étaient assez réceptifs et contents d'avoir ces informations qui étaient peu claires pour eux.

Alexia : Même si parfois ils nous envoyaient balader.

Bruno : On a donné une bonne image.

Comment décririez-vous le déroulé du chantier ?

Ilyasse : C'est un projet qui s'est fait dans la bonne hu-



meur. On s'est bien entendu, on était tous volontaires, et l'animatrice nous a beaucoup accompagné pour dépasser nos appréhensions.

Safae : Au départ, on s'imaginait pas que les gens puissent nous prendre au sérieux du haut de nos 15 ans, mais finalement on a été écouté et notre appréhension du départ a vite été dépassée.

Pourquoi avez-vous choisi de vous impliquer dans ce chantier jeune ?

Safae : L'an dernier, je voulais déjà le faire, mais c'était tombé à l'eau. Cette année j'avais vraiment envie de gagner un peu d'argent, donc ça a été une bonne opportunité. J'ai candidaté, j'ai passé l'entretien et j'ai été sélectionné. Peu importe la thématique du chantier, j'y aurais participé dans tous les cas.

Ilyasse : Au-delà de la question financière qui est importante, je voulais connaître le principe du chantier jeune sur lequel j'avais beaucoup d'a priori. J'avais peur de m'ennuyer, que le groupe soit nul, mais ça a finalement été une révélation. J'en referais d'autre je pense, car c'est agréable de se rendre utile pour la communauté.

Qu'est-ce que cette expérience vous a apporté ?

Bruno : Ça permet d'affronter les «travers» de la société. Il faut s'adapter aux personnes involontaires et réticentes.

Alexia : Même si on comprend qu'ils en aient marre d'être «démarchés». Sur le coup on est vexé, mais en prenant du recul, on se rend compte que ce n'est pas dramatique.

Quel mot pouvez-vous donner pour décrire cette expérience ?

Alexia : Enrichissant. **Safae** : Amusant. **Ilyasse** : Rigolo. **Bruno** : Humain.

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE

La gestion des encombrants dans les résidences est une vraie problématique à laquelle fait face Habitalys.

L'arrivée du printemps et des beaux jours, est le moment idéal de faire du rangement chez soi, de s'occuper de son jardin, de bricoler, de nettoyer sa cave... Qui dit rangement et nettoyage, dit bien sûr se débarrasser de tout ce qui ne sert plus.

Habitalys constate un grand nombre de pratiques inappropriées notamment des dépôts de déchets et d'encombrants dans et aux abords des conteneurs à ordures ménagères.

En plus de générer de l'insalubrité, de dégrader l'espace de vie d'une résidence, le dépôt de déchets peut avoir également des conséquences sanitaires.

Soucieux de votre cadre de vie et de votre environnement, Habitalys vous demande d'adopter les bons réflexes pour le respect de tous, locataires comme agents Habitalys. La qualité de vie passe par la bonne volonté de chacun et le respect mutuel !

Qu'est-ce que nous entendons par encombrant et déchets verts ?

Les encombrants comprennent tous les objets volumineux provenant d'un usage domestique et ne pouvant être chargés par les éboueurs.

Les déchets verts, ce sont les déchets d'origine végétale résiduels de l'entretien du jardin et accessoirement de la cuisine : l'herbe issue de la tonte et du fauchage, les feuilles mortes, les épluchures de légumes...



LA LOI INTERDIT STRICTEMENT DE BRÛLER DES DÉCHETS VERTS. BRÛLER DES VÉGÉTAUX POLLUE L'AIR, TROUBLE LE VOISINAGE (FUMÉES, ODEURS...) ET GÉNÈRE DES RISQUES D'INCENDIE IMPORTANTS.

Où jeter les encombrants et les déchets verts ?

Pour se débarrasser des encombrants ou des déchets verts, les locataires doivent toujours privilégier les déchetteries (renseignez-vous sur les horaires auprès de votre mairie). Si cette démarche est difficile pour certains (personnes âgées, handicapées, non véhiculées) des collectes gratuites à domicile existent, uniquement sur demande ! Votre mairie vous renseignera.

Dans la plupart des communes, vous devez disposer d'une carte pour accéder à la déchetterie. Pour l'obtenir, vous devez alors contacter la mairie de votre lieu d'habitation. Cette carte, une par foyer, est gratuite et vous donne accès à la déchetterie de votre secteur.

Info

À NOTER...

Dans certaines résidences collectives, les collectivités locales mettent en place un système d'enlèvement des encombrants sur place une fois par mois. Les locataires de résidences de l'Office pourvus d'un chargé de site peuvent se rapprocher des agents qui pourront organiser au mieux des points de réception, afin d'une part de faciliter le travail des agents chargés du ramassage et d'autre part, assurer la sécurité des locataires et de leurs familles.



Info

À NOTER...

Les consignes de tri peuvent varier d'une commune à l'autre.

TRI SÉLECTIF

Comme il est stipulé dans l'article 10 du règlement intérieur d'Habitalys (disponible sur www.habitalys.com), il existe des règles bien précises concernant le tri sélectif des ordures ménagères. Il s'agit d'un geste individuel pour des bénéfices collectifs. Ce geste simple, à la portée de tous, permet de réduire les émissions de CO², de protéger les ressources naturelles et d'économiser de l'énergie en donnant une seconde vie aux produits.

C'est pour cela, que nous mettons à votre disposition des conteneurs pour les ordures ménagères courantes, et des conteneurs jaunes pour les bouteilles, bidons et flacons plastiques, les boîtes métalliques et aérosols, ainsi que les cartonnettes et briques, les journaux magazines, publicités et courriers divers non adressés.



Zoom sur le problème des voitures épaves

Très régulièrement, l'Office doit gérer des voitures laissées à l'abandon sur les parkings des résidences. Les voitures épaves ne sont plus identifiables et ne peuvent plus être utilisées pour leur destination normale. Vouées à la destruction, elles sont enlevées et mises en fourrière aux frais et risques de leur propriétaire.

Rappel du règlement intérieur d'Habitalys (art.11)

« Tout véhicule non entretenu ou immobilisé sera enlevé à la demande d'Habitalys aux frais de son propriétaire. Les caravanes et remorques sont proscrites. Les travaux de réparation, graissage, vidange sont rigoureusement interdits ».



EN RESPECTANT ET EN ADOPTANT LES BONS RÉFLEXES VOUS ŒUVREZ TOUS À AMÉLIORER VOTRE CADRE DE VIE !

UNE NOUVELLE RÉSIDENCE HABITALYS À NÉRAC !



Perspective S. Husson - Résidence Simone Veil

Mercredi 19 février, Marie-France Salles, Présidente d'Habitatlys et Nicolas Lacombe, Maire de Nérac, accompagnés des voisins et des anciens locataires, ont posé la première pierre de la future résidence Simone Veil.



Pose de 1^{re} pierre - Résidence Simone Veil

Construite sur le bâtiment collectif d'Albret, démoli par Habitatlys en 2018, cette nouvelle résidence a été conçue pour répondre davantage aux demandes et besoins des lot-et-garonnais. En effet, cette dernière sera composée de 15 logements individuels, accessibles aux personnes handicapées, dont 9 T3 de 66 m² et 6 T4 de 82 m², tous avec garage, jardin et terrasse couverte.

Respectant l'harmonie du quartier, l'architecte Stéphane Husson a conçu cette rési-

dence en intégrant un espace central public où la vie locale est développée créant ainsi un lieu de vie et de rencontre.

Pour la construction de cette toute nouvelle résidence, Habitatlys collabore avec la SEM47 dans le cadre d'un partenariat.

La résidence Simone Veil, dont la fin des travaux est prévue pour 2021, viendra compléter l'offre de logements locatifs d'Habitatlys sur la commune de Nérac.

Votre règle de charges arrive

Les charges locatives accessoires que vous réglez tous les mois sous forme de provisions font l'objet d'une régularisation annuelle afin de prendre en compte le montant réel.

Vous allez, très prochainement, recevoir votre avis de régularisation des charges de 2019. Ce document récapitule les dépenses payées par Habitatlys pour votre compte avec les provisions qui vous ont été facturées.

Si le montant porté sur votre compte indique « en votre faveur », il sera déduit de votre prochain avis d'échéance.

Si ce montant mentionne « à devoir à la société », la somme correspondante sera prélevée avec votre loyer. Pour les montants supérieurs à 60€, il vous appartiendra de le régler. Vous avez la possibilité de le faire par carte bancaire sur votre compte en ligne dans votre espace locataire ou par chèque à l'ordre d'Habitatlys avant le 5 juin.

En cas de difficultés pour régler cette régularisation, il vous sera possible d'effectuer un paiement échelonné. Pour ce faire, vous devrez contacter votre agence !

AGENCE D'AGEN
Tél. : 05 53 77 05 79

AGENCE DE MARMANDE
Tél. : 05 53 20 18 12



À NOUS D'AGIR...

ÉCONOMISONS L'EAU ET RÉDUISONS NOS FACTURES !

143 litres d'eau potable par jour.

C'est ce que consomme chaque français. C'est beaucoup ! Mais où passe toute cette eau ?

93%

De cette eau est utilisée pour l'hygiène corporelle, les sanitaires, la lessive, la vaisselle et l'entretien de l'habitat.

7%

Pour la boisson et la préparation des repas. (Source ADEME 2019)

Faire attention à sa consommation d'eau, c'est bien évidemment faire un geste pour la planète mais également vous faire économiser sur votre facture. Voici quelques astuces et conseils simples qui ne demandent pas d'investissement.

1 Traquer les fuites d'eau :

Vérifiez régulièrement l'état de vos robinets, de la chasse d'eau de vos toilettes. Les hausses de la facture d'eau peuvent parfois venir de petites fuites cachées. Un robinet qui goutte perd en moyenne 5 litres/heure, soit 120 litres/jour... Pour une chasse d'eau qui fuit, c'est plus de 600 litres/jour, soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes.

2 Prendre une douche plutôt qu'un bain

3 Ne laissez pas couler inutilement les robinets :

Lorsque vous vous brossez les dents, faites la vaisselle, lavez les mains, vous rasez... cela vous évitera de consommer jusqu'à 12 litres par minutes... pour rien

4 Appuyez moins longtemps sur le bouton de la chasse d'eau :

Pensez qu'à chaque tirage ce sont 5 litres d'eau potable qui sont utilisés !

5 Réutilisez l'eau de cuisson et l'eau utilisée pour nettoyer les aliments :

Vous pouvez arroser vos plantes avec !

Pour votre jardin ou vos plantations sur votre balcon :

Arrosez le matin ou en soirée, pensez à retourner la terre autour des plantes, l'eau passera ainsi mieux et plus vite pour irriguer vos plantes plus efficacement. Si vous avez de la place, pensez au récupérateur d'eau de pluie ! Paillez les pieds de vos plantes vous permettra de maintenir l'humidité.

Vous pouvez également choisir des plantes moins gourmandes en eau comme la santoline, la lavande vraie, l'aspérule odorante, le genêt à balais, le laurier rose...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour votre confort, Habitatlys équipe tous ses logements de mousseurs permettant de réduire la quantité d'eau utilisée.

Info



CÔTÉ RECETTE

Véritable symbole de notre département, le pruneau à toute sa place en cuisine ! Ce fruit séché est le roi des recettes sucrées-salées et des desserts énergétiques. Voici une recette simple, rapide qui réglera petits et grands !

Quatre-quarts aux pruneaux

Préparation : 10 mn
Cuisson : 30 à 40 min

Pour 4 personnes

Facile : ●●●● | Bon marché : ●●●●

INGRÉDIENTS :

- 3 œufs
- 120 de sucre semoule + 1 sachet de sucre vanillé
- 150 gr de farine
- 120 gr de beurre
- 1/2 sachet de levure chimique
- 125 gr de pruneaux

PRÉPARATION :

Mélangez les œufs et le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse.

Incorporez la farine puis la levure puis le beurre.

Versez le mélange dans un moule beurré et fariné puis incorporez les pruneaux

Enfournez 30 à 40 minutes à 180 degrés.

Laisser refroidir et dégustez !

CETTE ANNÉE,
HABITALYS PROMOTION
OUVRE 47 NOUVEAUX LOGEMENTS
À LA VENTE



TÉMOIGNAGE

Étant seule avec 3 enfants, je ne pensais pas qu'il serait possible pour moi un jour de pouvoir acheter un bien.

Après avoir rencontré Habitalys Promotion et leur partenaire financier, je me suis rendue compte que le projet d'acquiescer une villa serait possible grâce aux prix attractifs pour les locataires et à l'accompagnement qui a été mis en place.

De plus, ils ont pu me proposer une maison sur la ville de Colayrac où je voulais absolument rester. C'est idéal pour moi et je conseille à tous les locataires de se renseigner sur leur possibilité de financement.

UNE QUESTION SUR UN PROJET D'ACHAT ?

Contactez nos équipes

au 05 53 77 05 69 ou par mail : promotion@habitalys.org



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2019, 23 villas ont été vendues dont 9 à des locataires Habitalys qui ont bénéficié du parcours résidentiel.



LE PASSAGE D'AGEN

RÉSIDENCES
THÉOPHILE DE VIAU I ET II

22 logements

SAINT-SIXTE

RÉSIDENCE PACHOU

5 logements

BON ENCONTRE

RÉSIDENCE SAINT EXUPÉRY

20 logements

PUYMICLAN

RÉSIDENCE
ST-PIERRE-DE-LONDRES

1 logement

**VOUS ÊTES
LOCATAIRES DU
PARC HABITALYS
DEPUIS PLUS
DE 2 ANS ?**

Devenez propriétaires d'un des 300 logements mis en vente grâce aux tarifs préférentiels et aux frais de notaire réduits.

Retrouvez toutes les offres sur :

www.habitalys.com